



Assemblée générale

Distr. générale
26 avril 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 63 de l'ordre du jour

Exercice du droit de veto

Lettre datée du 26 avril 2024, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Présidente du Conseil de sécurité

En application de la résolution [76/262](#) de l'Assemblée générale, je sou mets par la présente un rapport spécial sur le recours au veto qui a été fait à la 9616^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 24 avril 2024 au titre de la question intitulée « Non-prolifération » (voir annexe).

La Présidente du Conseil de sécurité
(*Signé*) Vanessa **Frazier**



Annexe

Rapport spécial du Conseil de sécurité

Le présent rapport spécial du Conseil de sécurité est soumis comme suite à la demande faite par l'Assemblée générale au paragraphe 3 de sa résolution [76/262](#) et conformément au paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies.

Le 24 avril 2024, le Conseil de sécurité a tenu sa 9616^e séance pour se prononcer sur le projet de résolution paru sous la cote [S/2024/302](#), déposé par les États-Unis d'Amérique et le Japon. La séance se tenait au titre de la question intitulée « Non-prolifération ».

Le résultat du vote sur le projet de résolution a été le suivant :

Ont voté pour :

Algérie, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Slovaquie, Suisse.

Ont voté contre :

Fédération de Russie.

Se sont abstenus :

Chine.

Le projet de résolution a obtenu le nombre de voix requis au paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte des Nations Unies, mais n'a pas été adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil de sécurité.

Le procès-verbal de la séance est disponible sous la cote [S/PV.9616](#).
